

# Communauté de Communes Beauce Val de Loire (41)

## Evaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Maitre d'Ouvrage :** Communauté de Communes Beauce Val de Loire

**Prestataires du PLUi :** Ville Ouverte, Arthur Remy Paysagiste et Valentine Tessier avocate

### Territoire :

- 30 communes
- Territoire rural et agricole
- Contraintes environnementales fortes
- Paysages aux identités fortes
- Présence d'un périmètre UNESCO

**Durée de la mission :** 36 mois

### Éléments clés de la mission :

- Identification des enjeux environnementaux
  - Espaces et ressources agricoles
  - Patrimoine naturel et biodiversité
  - Risques, pollutions, nuisances
  - Gestion des déchets
- Accompagnement à l'élaboration du document d'urbanisme
- Identification des effets et incidences environnementales
  - Incidences positives ou négatives
  - Directes ou indirectes
- Elaboration d'un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale
  - Réponse aux objectifs définis prioritaires pour le PLUi
  - Pertinence des indicateurs
  - Adéquation avec le périmètre d'études
  - Disponibilités des données



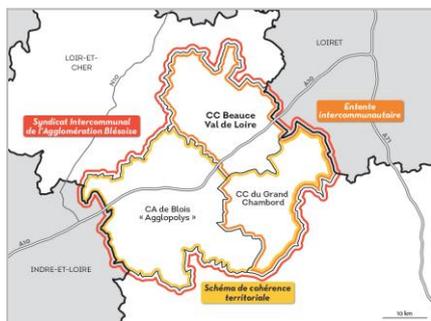
Vue aérienne de la Cisse

La Communauté de communes Beauce Val de Loire est issue de la fusion récente de deux communautés de communes (Beauce et Forêt et Beauce Ligérienne). Son engagement volontaire dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat et dans une entente intercommunautaire avec le Grand Chambord témoignent de l'opportunité de ces rapprochements intercommunaux pour le développement du territoire.

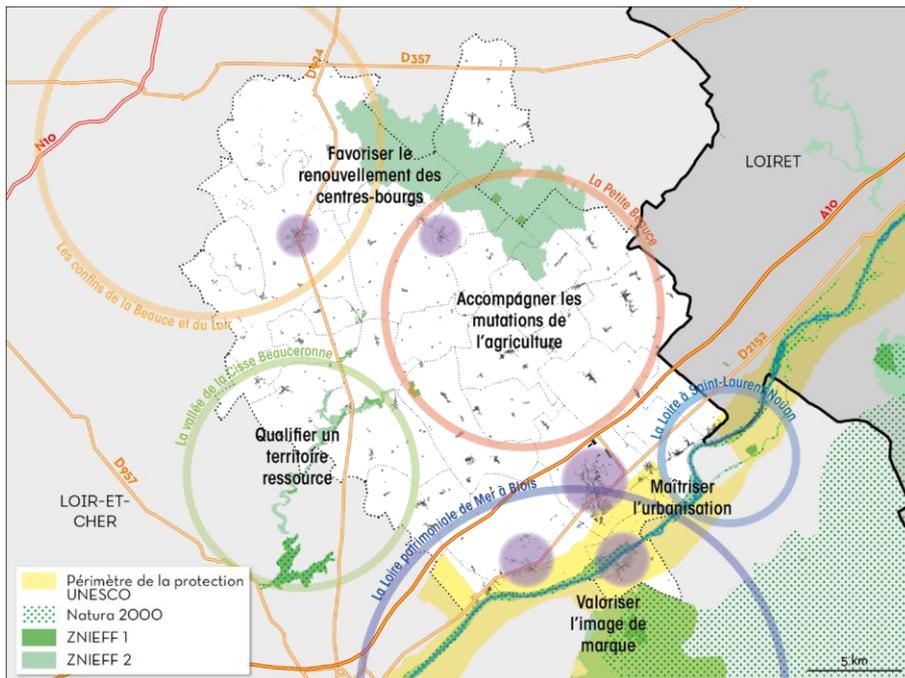
Le territoire intercommunal se caractérise par trois dynamiques distinctes qui offrent une première lecture de ses enjeux, et qui sont intimement liées au fonctionnement urbain et institutionnel déjà mis en place, à savoir une économie productive et artisanale, un territoire attractif et touristique et deux ensembles structurés par Saint-Léonard-en-Beauce et Marchenoir d'une part et Oucques-la-Nouvelle d'autre part. Ces secteurs, similaires par leur paysage agricole et leurs faibles densités, présentent cependant des dynamiques différentes, l'est étant plus dynamique que l'ouest. Dans ce contexte le PLUi a pour objectif :

- D'accompagner la revitalisation des pôles-relais pour assurer le maintien des populations et activités de ces secteurs ;
- De constituer pour de nombreuses communes le premier document d'urbanisme ; il devra leur permettre d'assurer d'une part le maintien de leur caractère villageois et de valoriser d'autre part la richesse de leur paysage ;
- D'assumer la complémentarité entre les deux entités du territoire, comme un potentiel à valoriser.

L'élaboration du PLUi, constitue aujourd'hui, une nouvelle étape dans la création d'une identité collective et la définition d'une stratégie territoriale, qui sera également portée, demain, par le Projet de territoire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire.



Périmètre de l'intercommunalité



Carte des 5 entités paysagères de la Communauté de communes Beauce Val de Loire (Ville ouverte)